



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 10 votants : 12

Convocation : 02/04/2023

Le mardi 11 avril 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de **M. FAGOT-REVURAT Yannick**.

Etaient présents : **CROUTZ** Marc, **FAGOT-REVURAT** Yannick, **MARCHAL** Nicolas, **DEMANGE KRAMER** Isabelle, **GUYOT** Pierre, **FOURCAULX** Patricia, **MÉAUX** Christophe, **COLOMBI** Philippe, **BERNARD** Florian, **ECKMANN** Sadia

Excusés : **CHERRIER** Charles, **FETET** Elodie (donne pouvoir à **FOURCAULX** Patricia), **GERARD** Philippe (donne pouvoir à **BERNARD** Florian)

Secrétaire de séance : **DEMANGE KRAMER** Isabelle

Transmis au contrôle de légalité :

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/03/2023

Le conseil municipal approuve le PV du conseil du 20 mars 2023 à l'unanimité des votants.

Ordre du jour :

- Compte administratif 2022,
- Compte de gestion 2022
- Affectation du résultat 2022
- Budget prévisionnel 2023
- Fiscalité 2023
- Subventions aux associations
- Défense incendie
- Demande d'élargissement d'accès pour un riverain, rue des écoles
- Indemnité de tutorat de stage
- Baux ruraux
- Biens partagés
- Questions diverses
- Informations diverses

AJOUT D'UNE DELIBERATION SUPPLEMENTAIRE :

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant la création d'un terrain de pétanque sur la place de la liberté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise l'ajout de cette délibération.

AJOURNEMENT DE DEUX DELIBERATIONS :

Le Maire propose de retirer de l'ordre du jour la question de la prolongation des baux ruraux ainsi que celle de la redistribution des biens partagés libérés qui seront traités ultérieurement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte ces deux retraits.

DELIBERATION 2023-08 : BUDGET COMMUNAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2022 qui se résume ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	320 247,48 €
Recettes de fonctionnement	471373,48 €
Résultat de l'exercice	+ <u>151 126.00 €</u>

Un excédent de fonctionnement reporté 2021 128 737,69 €

Résultat de clôture de fonctionnement* **+279 863.69 €**

Investissement :

Dépenses d'investissement	114 983,64 €*
Recettes d'investissement	215 821,96 €
Résultat de l'exercice	<u>+100 838.32 €</u>
Reste à réaliser (RAR) en dépenses	0 €

Un déficit d'investissement reporté 2021 -213 182,59 €

Résultat de clôture d'investissement* **-112 344,27 €**

Résultat global de clôture* **+167 519.42 €**

**résultat de clôture de fonctionnement - résultat de clôture d'investissement (hors RAR)*

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. FAGOT-REVURAT quitte la séance et ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le compte administratif 2022 à l'unanimité des votants moins une voix.

DELIBERATION 2023-09 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2022 **DU TRESORIER**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives et les virements de crédit qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant :

1^{er} - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2^{ème} - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3^{ème} - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION 2023-10 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022 DU BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance du compte de gestion de M. le Comptable public et s'être assuré de la concordance des comptes présentés par l'ordonnateur et le comptable approuve les comptes qui lui sont présentés se référant à l'exercice budgétaire 2022.

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat et constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **+279 863,69 €** ainsi qu'un déficit d'investissement de **-112 344,27 €**, le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

- 1- Affectation en réserve au C/1068 : **112 344,27 €** (recettes d'investissement)
- 2- Report en fonctionnement au C/R002 : **167 519,42 €** (recettes de fonctionnement)

DELIBERATION 2023-11 : BUDGET PRIMITIF – 2023

Le tableau récapitulatif du budget primitif 2023 ordonné par chapitre est présenté aux conseillers municipaux et figure en annexe à la présente délibération.

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement **623 319,42 €**

**dont 250 319,42 € de virement à la section d'investissement prévu*

Recettes de fonctionnement **623 319,42 €**

**dont 167 519,42 € d'excédent de fonctionnement reporté*

Investissement :

Dépenses d'investissement **432 663,69 €***

*(*dont solde d'exécution reporté d'investissement cumulé = 112 344,27 €)*

Recettes d'investissement **432 663,69 €***

*(*dont l'affectation du résultat au C/1068 = 112 344,27 € + virement depuis la section de fonctionnement vers l'investissement de 250 319,42 € pour faire ou ne pas faire les travaux d'investissements inscrits aux chapitres 21 et 23)*

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2023 présenté et figurant en annexe de cette délibération.

DELIBERATION 2023-12 : FISCALITE : TAUX DES 3 TAXES 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux communaux au regard de l'inflation actuelle et des marges du budget communal :

- Taxe communale sur le foncier bâti (TFB) : 14,21 % (31,45% avec la part départementale fusionnée),
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 31,05 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (TH) :12.65 %

DELIBERATION 2023-13 : ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2023

Pour mémoire, il est rappelé que, conformément aux règlements en vigueur, les subventions votées ne sont versées qu'après production du bilan financier annuel approuvé par l'assemblée générale de l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose de modifier la répartition des subventions aux associations communales à budget global constant pour plus d'équité au regard des services rendus à la population, des activités proposées ou bien encore des manifestations organisées par celles-ci sur le territoire :

- Amicale des pompiers : **300 €**, à l'unanimité.

- Sports Loisirs : 300 €, à l'unanimité moins une voix (P. FOURCAULX ne participe pas au vote).
- Aéro-Model : 40.30 € (montant d'un bien partagé) à l'unanimité.
- A.F.R. : 500 € à l'unanimité.
- Tous en sel : 300 € à l'unanimité.
- A Grands Pas : 300 € à l'unanimité.

DELIBERATION 2023-14 : CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE PETANQUE

Cela fait quelque temps que des discussions ont lieu au sein du conseil et avec des habitants sur la pertinence de construire un terrain de pétanque sur la place du village. En effet, en dehors des manifestations annuelles que sont la brocante et la fête patronale ainsi que pour des manifestations exceptionnelles, la place de la liberté, pourtant emblématique de notre village, est très peu utilisée/valorisée. L'implantation d'un terrain de pétanque accompagné de quelques bancs supplémentaires et la réinstallation de jeux pour enfants serait certainement un plus à condition que cela ne pénalise pas les utilisations habituelles (récurrentes). Cela viendrait en complément des équipements présents au city-stade.

Il est donc proposé d'y implanter un terrain de pétanque. Un premier devis est présenté au conseil municipal à hauteur de 2890 € HT pour un terrain de 14mx4m incluant 25 cm de décaissement, l'implantation d'un géotextile, la pose d'une sous-couche de 20 cm de gros calibre ainsi que d'une couche de finition de 5 cm. Un deuxième devis a été demandé à un fournisseur différent. La question de l'implantation fera l'objet d'une validation sur site dans les prochaines semaines.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le principe de l'implantation d'un terrain de pétanque,
- acte l'engagement financier de la commune à hauteur de 3000 € HT maximum,
- autorise le Maire à signer le devis le mieux-disant dans le respect du point précédent.

DELIBERATION 2023-15 : INDEMNITES DE TUTORAT DE STAGE

Une indemnité de tutorat de stage a été versée à la commune suite à un stage réalisé de mi-avril à mi-septembre 2022. Il est proposé que cette indemnité de 1750 € soit utilisée pour l'achat de mobilier qui permettrait d'améliorer les conditions de travail et d'accueil du secrétariat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide le principe de l'utilisation de ces crédits à des fins d'amélioration des conditions de travail et d'accueil du secrétariat.

DELIBERATION 2023-16 : DEMANDE D'ELARGISSEMENT D'ACCES AU DOMAINE PUBLIC

Un riverain de la rue des écoles demande à pouvoir élargir son accès au domaine public afin de pouvoir créer une place de stationnement à l'intérieur de sa propriété. Compte-tenu de la spécificité de cette rue, en sens unique, permettant l'accès piéton et par bus au groupement scolaire ainsi qu'un accès véhicule pour les riverains uniquement, le Maire propose au conseil de formaliser l'autorisation (ou non) de réaliser le projet par une délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise l'élargissement de l'accès au domaine public du 6 rue des écoles à condition que celui-ci soit effectué dans le respect des règles d'urbanisme,
- rappelle qu'il est nécessaire d'effectuer une déclaration de travaux pour la réalisation de ce projet,
- rappelle qu'aucun véhicule ne doit stationner sur le sentier piéton sécurisant la circulation des écoliers et de leurs accompagnateurs donc par conséquence sur le domaine public situé devant l'accès projeté,
- rappelle que le stationnement dans cette rue est à usage exclusif des riverains et prévu sur les emplacements réservés à cet effet.

DELIBERATION 2023-17 : DEFENCE INCENDIE

Une présentation du site internet du SDIS 54 sur lequel sont répertoriés les points d'eau type borne

incendie ou bien citerne incendie est faite au conseil municipal. La défense incendie est alors présentée sur une cartographie réalisée par le SDIS et actualisée trimestriellement (carte des risques ordinaires) qui fait apparaître un zonage en 3 couleurs (vert pour DECI satisfaisante, orange pour DECI insuffisante et rouge pour DECI défectueuse) en fonction des caractéristiques de chacun des points d'eau situés dans le village.

Le SDIS donne non seulement des avis défavorables sur les permis de construire dans les zones où la défense incendie n'est pas suffisante (orange et rouge) mais aussi n'autorise plus l'installation de panneaux photovoltaïques dans ces secteurs. Un contrôle a été effectué très récemment par la commune sur une borne incendie supposée être défectueuse qui s'est avérée finalement posséder les bonnes caractéristiques (débit > 60m³/h à 1 bar), dans le secteur de la rue Fontaine Madame et des Bergeries.

La commune est en attente de la mise à jour des cartes pour affiner le bilan. Néanmoins, la borne incendie située près du 58 rue du Port ne délivre que 24 m³/h à 1 bar ce qui fragilise la défense incendie route de Varangéville. Si les capacités de cette borne incendie ne peuvent pas être restaurées il va être nécessaire d'installer une réserve incendie de 120 m³. Un emplacement avait été prévu à cet effet (parcelle ZK 44) à la sortie du village le long de la RD 80.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité prends acte de l'état actuel de la défense incendie de la commune présentée par le Maire et propose de retravailler sur le sujet dès la prochaine mise à jour de la cartographie des risques ordinaires.

QUESTIONS DIVERSES

- NEANT

INFORMATIONS DIVERSES

-Le RPI LENONCOURT-ART-SUR-MEURTHE ayant été dissolu, les enfants de maternelle de la commune de LENONCOURT (moins d'une dizaine) seront accueillis dès la rentrée de septembre 2023/2024 au SIS Charles Perrault. Par ailleurs, des discussions sont en cours pour l'accueil des élèves du primaire de LENONCOURT à la cantine sur le temps de midi. La communauté de communes de Seille et Grand Couronné (CCSGC) a accepté que la cantine du SIS soit installée provisoirement (au moins pour les 2 prochaines années) dans l'annexe de la maison du Sel afin d'accueillir tous les élèves du SIS Charles Perrault dans les meilleures conditions. Une solution plus pérenne devra émerger des discussions sur le maillage scolaire en cours à la CCSGC. Les propositions de maillage scolaire émanant de la concertation réalisée par la CCSGC seront discutées en conseil municipal ainsi qu'en conseil syndical (SIS Charles Perrault).

-Un compromis de vente vient d'être signé par la commune de HARAUCOURT avec l'Evêché de Nancy pour l'achat du presbytère.

-Un chantiers jeunes sera proposé par l'AFR (Association Familles Rurales) et soutenu par la commune de HARAUCOURT la première semaine du mois d'Aout. Celui-ci sera dédié à la fabrication de consoles de jeux d'Arcade ainsi qu'à quelques travaux complémentaires en fonction du nombre d'inscrits. N'hésitez pas à contacter l'AFR ou bien la commune pour des informations complémentaires.

La séance est levée à 22h30. Le mardi 11 avril 2023,
à HARAUCOURT.

Le Maire,

M. Fagot-Revurat Y.



ANNEXE DELIBERATION 2023-11

Budget primitif 2023– Conseil municipal du 12 avril 2022 – HARAUCOURT

VOTE AUX CHAPITRES

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA - 2022	PRIMITIF 2023
011	Charges à caractère générale	80 169,10 €	100 000,00 €
012	Charges de personnels	69 103,59 €	80 000,00 €
65	Autres Charges de gestion courante	159 252,86 €	170 000,00 €
66	Charges financières	7 703,83 €	15 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	4 018,10 €	8 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	250 319,42 €
	TOTAL	320 247,48 €	623 319,42 €
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA - 2022	PRIMITIF 2023
70	Produits des services	29 201,54 €	20 000,00 €
73	Impôts et taxes	261 342,85 €	260 000,00 €
74	Dotations et participations DMT0 2022 ?	155 721,32 €	155 000,00 €
75	Autres produits gestion courantes	24 895,87 €	20 000,00 €
77	Produits exceptionnels	211,90 €	800,00 €
002	Excédent reporté de fonctionnement	128 737,69 €	167 519,42 €
	TOTAL	471 373,48 €	623 319,42 €
	Résultat clôture 2022 - Fonctionnement	151 126,00 €	
	at à affecter Fonct. = résultat clôture + 002 (2021)	279 863,69 €	
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA - 2022	PRIMITIF 2023
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	213 182,59 €	112 344,27 €
16	Emprunts et dettes assimilées	36 293,49 €	45 000,00 €
21	Immobilisations corporelles dont presbytère	4 250,14 €	165 319,42 €
23	Immobilisations en cours	74 440,01 €	110 000,00 €
	TOTAL	114 983,64 €	432 663,69 €
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA - 2022	PRIMITIF 2023
001	Solde d'exécution d'invest.reporté (si>0)		
10223	TA	2 639,37 €	
1068	Affectation résultat	213 182,59 €	112 344,27 €
021	Virement de la section de fonct.		250 319,42 €
1321	subventions FEADER 2023		
13	Dotations fonds divers réserves		
16	Subvention d'investissement		70 000,00 €
21	Emprunts et dettes assimilées		
23	Immobilisations transfert		
	opérations d'ordres		
	TOTAL	215 821,96 €	432 663,69 €
	Résultat clôture 2022 - Investissement	100 838,32 €	
	Résultat cloture Fonct + Invest 2022	251 964,32 €	
	Résultat clôture final - Investissement	-112 344,27 €	
	Résultat de clôture - Fonctionnement	279 863,69 €	

Résultat global de cloture 2022 167 519,42 €

Commune - HARAUCOURT